



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.12

Notification  
aux États parties à  
l'Accord instituant le Laboratoire  
européen de biologie moléculaire,  
conclu à Genève le 10 mai 1973

---

Dénonciation par l'Italie

Le 29 décembre 1993, la République italienne a dénoncé l'Accord auprès du Gouvernement suisse.

Conformément à l'article 16, alinéa (1) de l'Accord, cette dénonciation prendra effet à la fin de l'exercice financier en cours, soit le 31 décembre 1994.

La présente notification est faite en application de l'article XVII, alinéa (1) f), de l'Accord.

Annexe: note de l'Ambassade d'Italie à Berne du 28.12.1993

Berne, le 10 janvier 1994

